

Lésigny, le 29 novembre 2024
Mesdames et Messieurs
les conseillers municipaux

**DIRECTION GENERALE
DES SERVICES**

Mesdames, Messieurs,

Je vous prie de bien vouloir assister au prochain conseil municipal qui aura lieu le :

**Jeudi 5 décembre 2024 à 19h
Salle des mariages
Mairie, 6 rue de Villarceau – 77150 Lésigny**

Ordre du jour

- Approbation du précédent compte-rendu du conseil municipal du 26 septembre 2024
- Compte-rendu des décisions municipales
- Exercice du Droit de Priorité pour l'Acquisition de la Maison Forestière de Villarceau, sis parcelle B453, AO186 et AO189
- Approbation de la cession des parcelles section AM n°209, 212, 215, 218, 221, 222, 225, 228, 232 à Lésigny constituant l'assiette foncière du complexe de gymnastique intercommunal, à la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts
- Avis sur le projet d'Autorisation Unique Pluriannuelle (AUP) par la Chambre d'Agriculture de Région Île-de-France (CARIDF) en vue des prélèvements d'eau sur la nappe de Champigny
- Approbation du rapport d'activité 2023 du Syndicat Départemental d'Energies de Seine-et-Marne (SDESM)
- Recours à une centrale d'achat spécialisée dans le domaine du numérique et des télécoms dénommée « CANUT »
- Renouvellement de la convention entre l'U.S.C.L. et la ville de Lésigny pour le Pass'Sport Loisirs
- Convention de participation aux frais de scolarités de la commune de Lésigny pour l'accueil d'enfants résidant hors commune.
- Convention de participation aux frais de scolarités entre la Ville de Lésigny et la Ville d'Ozoir-la-Ferrière pour l'accueil d'enfants inscrits en dispositif d'Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire (ULIS)
- Tarifs de la restauration scolaire pour l'année 2025
- Approbation d'une convention d'occupation du domaine public conclue entre la Ville de Lésigny et la société ON TOWER FRANCE, sur les parcelles cadastrées section C n°378 et 466 chemin de Lésigny à la Jonchère
- Approbation d'une convention d'occupation du domaine public conclue entre la Ville de Lésigny et la société ON TOWER FRANCE, sur le réservoir situé 51, rue de Villarceau
- Fixation de la contre-valeur au titre de la redevance Consommations d'eau et à la redevance Performance des réseaux d'eau potable pour l'année 2025
- Admission en non-valeur de titres de recettes irrécouvrables
- Décision modificative n° 3 des crédits – budget principal – exercice 2024
- Décision modificative n°1 du budget primitif du SPANC– exercice 2024
- Avance de subventions au C.C.A.S
- Avance de subventions à la Caisse des Écoles
- Avenant n°12 à la convention de partenariat relative à la mise en place d'un contrat maintien de salaire collectif pour les agents
- Modification du tableau des effectifs : Suppression de six postes au titre de la mobilité des agents
- Adhésion à la procédure de médiation préalable obligatoire (MPO) dans certains litiges de la fonction publique, mise en œuvre par le Centre de gestion de Seine-et-Marne

Comptant sur votre présence et vous en remerciant, je vous prie d'agrèer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Maire
Michel RAPIN

